

M^{rs} Honorables Gens Gilles Le Bescond fils majeur de défunts
& François Le Bescond et Marguerite Le Briz originaire
de la Paroisse de Plumeur & dou et domiciliée sur cette
Paroisse d'une part, et Marguerite fille de Jan famel
et de défunte Marie Le Goff de cette Paroisse d'autre
part, après la publication des Bans de leur futur Mariage
Canoniquement et sans opposition faite en l'Église paroissiale
de Servel par trois Dimanches consécutifs, à savoir, le quatorze
vingt-un et vingt-huit janvier derniers, et de l'avis
et consentement de leurs parens respectifs et de leur mutuel
consentement, exprime par paroles de présent, conjoint
en légitime mariage par le Scellé Prêtre de Trilleville qui leur
donne la Bénédiction Nuptiale au saint Sacrifice de la Messe en
l'Église paroissiale de Servel ce jour sixième février
mil-sept-cent-quatre-vingt-un, le tout en présence
de Jan famel père de la Contratante qui ne signe, de Jan
Le Bescond, de Jacques Le Allier les oncles, de Jan
Michiel Le Briz et de plusieurs autres
Jean Bescond Jacques Le Allier Jean Lopez
Holland Lagain Pierre Thomas
Jacques Servien Recteur y. Cl. de Servel
de Servel.

General Grant

Gilles Le Bescond fils naturel et Legitime de
François de la Roche Le Bris Sieur de
meur de la paroisse de l'ancien Bledou
né le second jour Janvier mil sept cent vingt
et huit a été baptisé le prochain jour suivant
sur les form. baptismaux de l'ancien par
le soussigné ptre. parrain et marraine ont été
Gilles Le Bescond et Habreau Le Bris
Gilles Le Bescond

n.º 11

Dim. 21^e mai

1818.

ACTE DE DÉCÈS de *Gilles de Bescont*
 né à *pleumeur* département
 d'as côtes du nord âgé de *quarante sept ans*
 profession de *Cultivateur*
 domicilié de *Nospes*
 décédé le *susdit jour* à *neuf* heure
 d'après *fil* de *deffunt*

et *gros* de *marquerite Lanet*

La déclaration du décès sus-mentionné a été faite par *Yves*
Le Paller
 demeurant à *Nospes* âgé de *quarante trois ans*,
 profession de *Cultivateur*
 d'ic. défunt qui a dit être *Gendre*

Et par *Yves Guyomar*
 demeurant à *Nospes* âgé de *cinquante ans*
 profession de *Cultivateur*
 d'ic. défunt qui a dit être *Voisin*

Lecture donnée de ce que dessus, les comparans et témoin
 ont déclaré *Signer excepté le dit Guyomar*

Constaté suivant la loi, par moi *Pierre Daniel*
maire Officier de l'Etat civil soussignant,
P. Daniel
maire

Marguerite femme légitime de Jean de la marie
le giff marchand de la paroisse de la seigneurie de
c'est qui ne le Traisienne fevrier mil sept cent
cinquante un a été le neveu pour baptiser sous les tons
Capitaine de la paroisse de la seigneurie de la paroisse
Pute de la paroisse par un de marie ont été
le Leodov et Marguerite le coure qui ont été de
ne sevon si par en prison le prisonnier par les
put moi de en que devant IANPAAPL
Jacques le chevalier
le conte moi de la de de seigneur

Du *neufième* jour du mois de *janvier* mil huit
cent *vingt-quatre*, à *neuf* heure *du matin*

N.º *3*

ACTE DE DÉCÈS de *Marguerite Fournet*
née à *Pérel* département
des *Cotes du nord* âgée de *soixante deux* ans
profession de *caïmeuagère*

* Du matin ou
du soir.

On énoncera dans
ce blanc, si le dé-
funt est garçon ou
fille, marié ou veuf
ou divorcé; rappé-
ler, autant que pos-
sible, les noms et
prénoms des père
et mère du décédé,
et ceux de l'autre
époux.

décédée le *sur dit* jour à *neuf* heures
du *matin* fille de *deffunt* *Jean* &
marie le *Goff*
et veuve de *Jilles* le *Baron*.

La déclaration du décès sus-mentionné a été faite par *Gonery*

Nalpin
demeurant à *Nalpin* âgé de *vingt sept* ans,
profession de *Cultivateur et charon*
qui a dit être *petit fils*
de la défunte.

Et par *François* le *peron*
demeurant à *Nalpin* âgé de *quarante un* ans,
profession de *journalier*
qui a dit être *voisin*
de la défunte.

Lecture donnée de ce que dessus, les comparans et témoins ont
déclaré *ne savoir signer*

Constaté suivant la loi, par moi

Maire

Pierre Daniel
Officier de l'État civil soussignana.

P. Daniel